

as@lae : Système d'Archivage Électronique

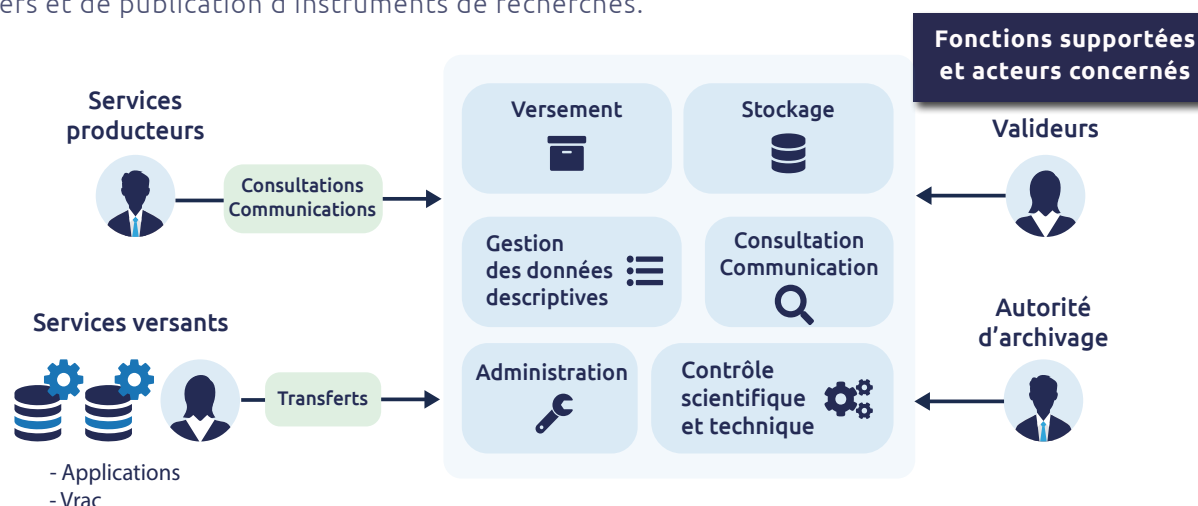
as@lae 2.1 s'appuie sur 10 années d'expérience opérationnelle sur la base d'as@lae v1, qui ont conduit à la ré-analyse, la modernisation, au renforcement de notre SAE pour le rendre ainsi plus adapté aux nouveaux contextes de traitement de typologies documentaires nouvelles et de volumétries importantes.

Destiné aux services d'archives publiques, le SAE bénéficie des apports de la communauté des nombreux services d'archives qui l'exploitent parfois à des échelles territoriales élargies (départements, régions).

Un modèle de référence et le respect des standards

as@lae s'appuie sur le modèle OAIS et sur le Standard d'Echange de Données pour l'Archivage (SEDA) comme les environnements normatifs de référence (NF 42-013 et NF 461) qui constituent la pierre angulaire du système d'ensemble.

Le SAE supporte également d'autres standards d'interopérabilité qui permettent son intégration dans les systèmes d'information qui l'accueillent comme avec les logiciels de gestion des archives papiers et de publication d'instruments de recherches.



Les grandes fonctions d'as@lae

- **La fonction de versement** assure le contrôle et la validation des transferts automatisés ou manuels (en association ou non avec d'autres logiciels de la gamme comme Pastell, orchestrateur de processus automatisés avec transformation SEDA, ou vers@e, logiciel de gestion de la préparation des versements).
 - **Les fonctions de stockage et le contrôle d'intégrité** comprennent les services d'horodatage, de journalisation chaînée, de conversions de formats, de conservations sécurisées comprenant la pluri-écriture synchrone, les contrôles d'intégrité et la gestion des volumes de stockage.
 - **Les fonctions consultation et communication** garantissent l'accès aux archives par les producteurs,
- le moissonnage par d'autres logiciels de gestion documentaire. Les traitements des communications d'archives sont assurés dans le respect des normes et de la réglementation en vigueur.
- **Les fonctions d'élimination et de restitution** permettent l'élimination des archives à l'issue de la DUA et la restitution d'archives dans le respect des modèles normatifs applicables aux SAEs.
 - **Les fonctions d'administration et d'interopérabilité** qui permettent de distribuer les rôles d'administration technique et métiers, et d'adapter les menus et fonctions accessibles pour chaque typologie d'acteurs, de synchroniser le SAE sur des référentiels transverses externes si nécessaire.

as@lae

La chaîne de traitement d'ensemble

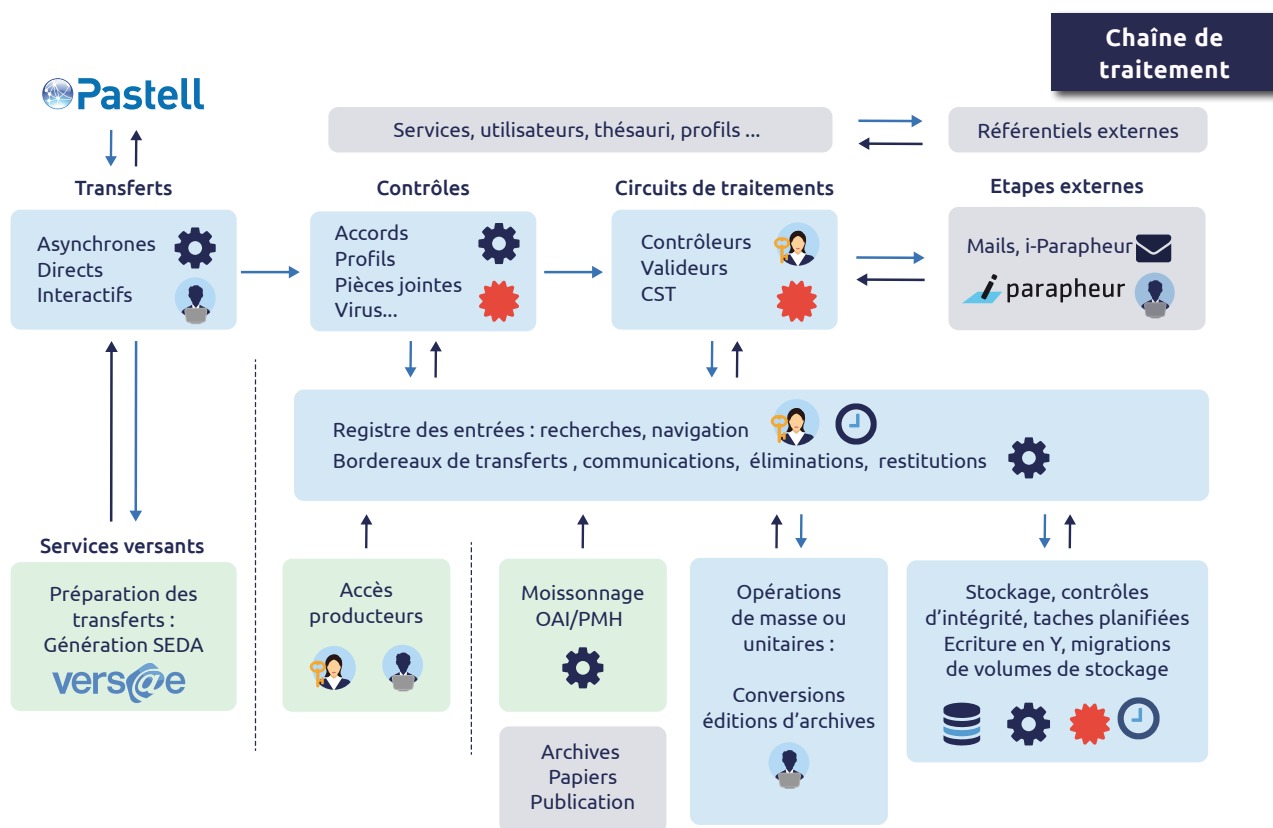
as@lae supporte différents types de transferts, permettant de traiter à la fois les transferts structurés et automatisés et les versements interactifs.

Le SAE permet de nombreux contrôles sur les transferts entrants et autorise soit l'alimentation directe du registre des entrées sur les transferts pleinement conformes à l'attendu paramétré, soit la soumission à un circuit validation. Les circuits permettent les contrôles, l'édition, la signature électronique des bordereaux de transferts et l'exercice du Contrôle Scientifique et Technique (CST).

Une fois validés, les transferts alimentent le registre des entrées, sur lequel des opérations réservées aux archivistes sont possible (conversions, modification de métadonnées) comme des recherches et des navigations contextualisées pour les producteurs comme le moissonnage depuis un logiciel de gestion des archives physiques.

A une fin d'interopérabilité fonctionnelle comme technique, as@lae supporte le partage de référentiels partagés (vocabulaires contrôlés, identifiants pérennes de producteurs, annuaires ...).

as@lae



Afin de permettre la mise en exploitation de l'application dans des modèles de fonctionnement partagés, impliquant des services d'archives, des services déconcentrés, des collectivités versantes, des organisations mutualisantes et des tiers-archivistes, as@lae intègre une sphère d'instanciation particulièrement flexible et évolutive.

as@lae est nativement multi-tenant et permet la gestion indépendante de plusieurs services d'Archives sur un même serveur. Ce mode de fonctionnement répond particulièrement aux besoins des projets mutualisant.

Dans un mode d'instanciation multi-instances, plusieurs environnements as@lae peuvent communiquer entre eux via les messages du SEDA. Ces fonctionnalités permettent de distinguer un SAE dédié aux archives éliminables et un autre dédié à l'archivage définitif ; elles autorisent également le déploiement de projets d'archivages électroniques territorialisés.